

Les Infos de Base

juillet 2001
volume 4, numéro 7
ISSN 1492-0670



Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des lois
intégrées

3 Liste des règlements intégrés

4 Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances des *Infobases ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 26A du 29 juin 2001.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 27 du 4 juillet 2001, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 27 du 7 juillet 2001.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 jusqu'au chapitre 12 des lois de 2001.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 27 du 4 juillet 2001, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 27 du 7 juillet 2001.

La *Statutes of Québec Infobase* est à jour au 1^{er} avril 1999 et au 1^{er} janvier 2000 pour le *Civil Code of Québec*.

La *Regulations of Québec Infobase* est à jour au 1^{er} février 2000.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 décembre 2000.

Liste des lois intégrées à l'*Infobase Lois du Québec*

- *Loi sur les coopératives de services financiers*, L.Q. 2000, c. 29.

abroge :

Loi sur les fonds de sécurité, L.R.Q., c. F-3.2.0.4.

modifie :

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. A-3.001, aa. 130, 287, 334;

Loi sur l'Administration régionale crie, L.R.Q., c. A-6.1, annexe;

Loi sur l'aide au développement touristique, L.R.Q., c. A-13.1, a. 1;

Loi sur l'assurance-dépôts, L.R.Q., c. A-26, aa. 1, 40.3.1, 40.3.3, 42, 43, 56;

Loi sur l'assurance-récolte, L.R.Q., c. A-30, a. 72;

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (T)
514/893-0244 (F)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles*, L.R.Q., c. A-31, a. 11;
- Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32, a. 29;
- Loi concernant certaines caisses d'entraide économique*, L.R.Q., c. C-3.1, aa. 40, 42, 46, 48;
- Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, L.R.Q., c. C-4, aa. 12, 64.3, 84, 85, 89, 135, 142.1, 152;
- Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, L.R.Q., c. C-4.1, aa. 22, 23, 24, 36, 46, 48, 49, 55, 60, 217, 361, 364, 390, 391, 408;
- Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, a. 99;
- Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, a. 203;
- Loi sur les coopératives*, L.R.Q., c. C-67.2, aa. 2, 81, 83, 239;
- Loi sur le courtage immobilier*, L.R.Q., c. C-73.1, a. 2;
- Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes*, L.R.Q., c. C-76, aa. 1, 4;
- Loi sur le crédit forestier*, L.R.Q., c. C-78, a. 1;
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées*, L.R.Q., c. C-78.1, a. 1;
- Loi sur le curateur public*, L.R.Q., c. C-81, a. 24.1;
- Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2, aa. 54, 72, 100, 147, 214, 568, 568.1;
- Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, aa. 364, 512.14;
- Loi électorale*, L.R.Q., c. E-3.3, aa. 80, 88, 95, 99, 414, 457.15;
- Loi sur l'équité salariale*, L.R.Q., c. E-12.001, a. 5;
- Loi sur les fabriques*, L.R.Q., c. F-1, a. 18;
- Loi sur la fiscalité municipale*, L.R.Q., c. F-2.1, a. 263.2;
- Loi constituant Fondation, le fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi*, L.R.Q., c. F-3.1.2, a. 32;
- Loi sur l'habitation familiale*, L.R.Q., c. H-1, a. 1;
- Loi sur immobilière SHQ*, L.R.Q., c. I-0.3, a. 27;
- Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. I-3, aa. 797, 965.40, 965.53, 965.54, 1049.14.1, 1141.2.2, 1143;
- Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales*, L.R.Q., c. I-8.01, a. 2;
- Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 39;
- Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis*, L.R.Q., c. I-14, a. 321;
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, L.R.Q., c. P-39.1, a. 97;
- Loi sur la protection du consommateur*, L.R.Q., c. P-40.1, aa. 3, 257;
- Loi sur le recouvrement de certaines créances*, L.R.Q., c. R-2.2, aa. 6, 27;
- Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec*, L.R.Q., c. R-5, a. 40.8;
- Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01, a. 105;
- Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. R-10, a. 158.11;
- Loi sur la Société d'habitation du Québec*, L.R.Q., c. S-8, a. 90.1;
- Loi sur la Société de développement des Naskapis*, L.R.Q., c. S-10.1, annexe;
- Loi sur la Société immobilière du Québec*, L.R.Q., c. S-17.1, a. 21;
- Loi sur la Société Makivik*, L.R.Q., c. S-18.1, a. 37, annexe;
- Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, L.R.Q., c. S-29.01, a. 3;
- Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, aa. 3, 44, 52, 154, 156, 330.5;
- Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik*, L.R.Q., c. V-6.1, aa. 56, 213, 310, 395.
- *Loi modifiant la Charte de la langue française*, L.Q. 2000, c. 57.
modifie :
Charte de la langue française, L.R.Q., c. C-11, aa. 20, 23, 24, 26, 28, 29.1, 45, 46, 47, 47.1, 47.2, 114, annexe.
 - *Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 6.
modifie :
Loi sur les forêts, L.R.Q., c. F-4.1, a. 124.25.
 - *Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 7.
modifie :
Loi sur les impôts, L.R.Q., c. I-3, plusieurs articles;

Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts, L.R.Q., c. I-4, aa. 15, 51, 51.2, 70, 87;

Loi sur les prestations familiales, L.R.Q., c. P-19.1, a. 29;

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. R-5, a. 34.1.4;

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. R-20.1, a. 45;

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. T-0.1, a. 357.

- *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.Q. 2001, c. 8.

modifie :

Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, L.R.Q., c. R-12, annexe II, annexe III;

Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q., c. T-16, aa. 21, 32, 93.1, 121, 122, 122.0.1, 122.3, 127, 224.1 à 224.29, intitulé de la partie VI, 225, 227, 244.2, intitulé de la partie VI.1, 246.15, 246.16, 246.17, 246.20, 246.21, 246.22, 246.23, 246.24, 246.25, 246.28, 246.22.1, 246.26, 246.26.1, 246.27, annexe I.

- *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études*, L.Q. 2001, c. 10.

modifie :

Loi sur l'aide financière aux études, L.R.Q., c. A-13.3, a. 57.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec abrogés:

Règlement sur les appels à la Commission de la fonction publique, [R.R.Q., c. F-3.1.1, r. 0.1.];

Règlement sur la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains, [R.R.Q., c. M-13.1, r. 0.1.01.];

Règlement sur l'eau potable, [R.R.Q., c. Q-2, r. 4.1.];

Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du service des achats du gouvernement, [R.R.Q., c. S-4, r. 2.2.];

Délégation de pouvoirs par la Commission des valeurs mobilières du Québec suivant l'article 307 de la Loi sur les valeurs mobilières, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.].

ajoutés :

Arrêté ministériel concernant la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains, A.M., 2001 du 31-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3581;

Arrêté ministériel concernant l'établissement du refuge faunique de l'Île-Laval, A.M., 2001-011 du 27-03-01, (2001) 133 G.O. 2, 3766;

Règlement sur les appels à la Commission de la fonction publique, Décision du 28-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3579;

Délégation de pouvoirs par la Commission des valeurs mobilières du Québec suivant l'article 307 de la Loi sur les valeurs mobilières, Décision

2001-C-0091, (2001) 133 G.O. 2, 3785;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, D. 647-2001 du 30-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3561;

Règlement concernant certaines mesures transitoires ou mesures utiles pour permettre l'application de la Loi sur le Mouvement Desjardins, D. 693-2001 du 06-06-01, (2001) 133 G.O. 2, 3578;

Régime de prestations supplémentaires des juges auxquels s'applique le régime de retraite prévu à la Partie V.1 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, D. 695-2001 du 06-06-01, (2001) 133 G.O. 2, 3760;

Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du Service des achats du gouvernement, D. 735-2001 du 20-06-01, (2001) 133 G.O. 2, 4459;

Programme relatif à une délégation de gestion de terres publiques intramunicipales en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative de l'Outaouais, D. 773-2001 du 20-06-01, (2001) 133 G.O. 2, 4463;

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2001-2002, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 0.0001.].

modifiés :

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance-médicaments, A.M., 014-1999 du 15-09-99, (1999) 131 G.O. 2, 4509;

Règlement ratifiant l'entente entre le ministre de la Justice et le Barreau du Québec intervenue le

14 décembre 2000 sur les conditions d'exercice, la procédure de règlement des différends et le tarif des honoraires des avocats dans le cadre du régime d'aide juridique, D. 539-2001 du 09-05-01, (2001) 133 G.O. 2, 3039;

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. A-13.3, r. 1.];

Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.00002.];

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.1.2.02.];

Règlement sur le piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.001.1.];

Décret concernant l'établissement de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Cap-Chat de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Matane, de la zone d'exploitation contrôlée de la Rivière-Madeleine et de la zone d'exploitation contrôlée de la Petite-Rivière-Cascapédia, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 4.1.01.];

Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 1.001.1.];

Règlement sur les impôts, R.R.Q., 1981, c. I-3, r. 1;

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2000-2001, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 0.0001.];

Règlement sur la commercialisation du bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35, r. 20.1.];

Règlement des producteurs de bovins sur une contribution spéciale pour l'application du Règlement sur la mise en marché

des bouvillons, [R.R.Q., c. M-35, r. 69.002.];

Règlement sur la perception des contributions des producteurs de bovins, [R.R.Q., c. M-35, r. 69.2.1.];

Règlement sur la contribution spéciale pour la promotion des marchés de la volaille, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 12.2.3.];

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 13.2.];

Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments, [R.R.Q., c. P-10, r. 8.2.];

Règlement sur les aliments, R.R.Q., 1981, c. P-29, r. 1;

Règlement sur la salubrité des produits laitiers, [R.R.Q., c. P-30, r. 14.1.];

Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 7;

Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, [R.R.Q., c. Q-2, r. 18.2.];

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. R-20, r. 14.01.];

Règlement sur le soutien du revenu, [R.R.Q., c. S-32.001, r. 1.];

Règlement sur les substituts en chef du procureur général, [R.R.Q., c. S-35, r. 1.3.];

Règlement sur le transport par taxi, [R.R.Q., c. T-11.1, r. 4.];

Règlement sur le transport par autobus, [R.R.Q., c. T-12, r. 21.2.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL^{md}

1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l'option Installer les Infobases (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran;

2. Si vous avez effectué une **installation réseau sur une tour à cédéroms**, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau;

3. Si vous avez effectué une **installation réseau sur un serveur**, remplacez les fichiers des Infobases (*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO. Communiquez avec nous pour obtenir vos fichiers *.LCF pré-activés.

Tous à vos postes !

Cette chronique vous reviendra le mois prochain pour vous informer sur les outils disponibles avec le logiciel Folio VIEWS.

Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse infobase@gaudet.qc.ca.